



C'est combien ?

En France, c'est
jusqu'à 150 000 €
d'amende

L'ACHAT D'ACTES SEXUELS EST INTERDIT EN FRANCE

Il est passible d'une amende allant de 1 500 à 150 000 €
et d'une peine d'emprisonnement lorsque la victime
est mineure.



Scannez ce QR code
pour en savoir plus